

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplustm color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 1 de 8

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

aquaplustm color coral rose (base + catalyseur)

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Matériau pour embouts auditifs pour une utilisation dans le domaine de l'audiologie.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DETAX GmbH	
Rue:	Carl-Zeiss-Straße 4	
Lieu:	D-76275 Ettlingen	
Téléphone:	+49 7243/510-0	Téléfax: +49 7243/510-100
e-mail:	post@detax.com	
Internet:	www.detax.com	
Service responsable:	This number is only obtainable during office hours (Monday - Thursday 8.00 a.m. - 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+1-800-424-9300 (CHEMTREC worldwide)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans selon les règlements d'élimination locales et par l'autorité.

##### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

###### Caractérisation chimique

Contient du polydiméthylsiloxane avec des groupes fonctionnels, Matériaux d'obturation et pigment de couleur  
Catalyseur complémentaire : complexe de platine.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 2 de 8

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
8042-47-5	Huile de paraffine			5 - < 20 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane			< 0,1 %
	209-136-7	014-018-00-1	01-2119529238-36	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H226 H361f H410			
2390-63-8	Chlorure de 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(éthoxycarbonyl)phényl]xanthylum			< 0,1 %
	219-233-6			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H301 H332 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
8042-47-5	232-455-8	Huile de paraffine	5 - < 20 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
556-67-2	209-136-7	octamé thylcycloté trasiloxane	< 0,1 %
	par inhalation: CL50 = 36 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4800 mg/kg M chron.; H410: M=10		
2390-63-8	219-233-6	Chlorure de 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(éthoxycarbonyl)phényl]xanthylum	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 100 mg/kg M acute; H400: M=100 M chron.; H410: M=10		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

##### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

##### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 3 de 8

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 4 de 8

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide (Pâte)  
 Couleur:  
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
 Point d'éclair: >100 °C DIN 51755

#### Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé  
 gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
 Limite supérieure d'explosivité: non déterminé  
 Température d'auto-inflammation: >400 °C ASTM D 1929  
 Température de décomposition: non déterminé  
 pH-Valeur: non déterminé  
 Viscosité dynamique: 45000 mPa·s BROOLFIELD  
 (à 23 °C)  
 Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé  
 Pression de vapeur: <10 hPa  
 (à 20 °C)  
 Densité (à 20 °C): 0,92 g/cm³ DIN 53217  
 Densité de vapeur relative: non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 5 de 8

Teneur en corps solides:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

#### Information supplémentaire

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile de paraffine				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OECD	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	OECD	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat	OECD	
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane				
	orale	DL50 4800 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >2400 mg/kg	Lapin		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 36 mg/l	Rat	GESTIS	OECD 403
2390-63-8	Chlorure de 3,6-bis(diéthylamino)-9-[2-(éthoxycarbonyl)phényl]xanthylum				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 6 de 8

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile de paraffine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	OECD
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
8042-47-5	Huile de paraffine				
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	31%	28		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane				
		3,7%	29		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 7 de 8

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
octamé thylcycloté trasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 70, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### aquaplus® color coral rose (base + catalyseur)

Date de révision: 12.04.2022

Code du produit: 1516

Page 8 de 8

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*